



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Quinze Mai à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE
CONVOCAION
11 MAI 2023

DATE D'AFFICHAGE
11 MAI 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **13**
VOTANTS : **16**

Excusés :

- M. ROUSSILHE,
- M. GANTHER,
- Mme COLLANGE, pouvoir à Mme SAVEY,
- M. BODIN, pouvoir à Mme CHERVIN,
- Mme PÉRICHON,
- M. HUSSON, pouvoir à M. de CHABANNES,
- Mme VAZ.

Absent :

- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET : DISPOSITIF
SOLIDARITÉ
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE L'ALLIER**

Monsieur le Maire expose que l'un des projets concernant le bâti communal est la réfection de la salle des mariages. Ce projet sera proposé au budget 2024 pour la réalisation de l'acoustique et le rafraîchissement des peintures. Dans l'intervalle, afin d'équiper cette salle fréquentée par les associations et les employés communaux et intercommunaux, il rappelle qu'est proposé au budget supplémentaire l'acquisition d'un vidéoprojecteur. Ce nouvel équipement permettra de répondre aux besoins des utilisateurs.

À cette fin, il propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier sur le dispositif solidarité qui permet d'aider les communes rurales à :

- entretenir leur patrimoine communal (voirie et bâti),
- acquérir du matériel et des équipements inscrits en section d'investissement.

Le montant de la subvention est de 50 % avec un plafond de dépense subventionnable de 10 000 € HT.

.../...

Aussi le devis du vidéoprojecteur est de 6 485 € HT. Le plan de financement arrêté est le suivant :

- Conseil Départemental de l' Allier : 3 242,50 €
- Autofinancement : 3 242,50 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 24 MAI 2023

Publié ou Notifié
le : 16 MAI 2023

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

